



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mlle Nathalie KOENDERS	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
Mme Hélène ROY	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAÏT
Mme Myriam BERNARD	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Rémi DELATTE	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

JDA - Demande d'acompte au titre de la saison 2008-2009

Par délibération en date du 19 décembre 2008, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a fixé les montants et les conditions de sa participation au financement des missions d'intérêts général exercées par la SAOS JDA pour la saison 2007-2008.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise est sollicitée par la SAOS JDA Dijon Bourgogne pour le versement d'un acompte de 150 000 euros à valoir sur la subvention à octroyer au titre de l'année 2009 (valable pour la saison 2008-2009) par l'agglomération dijonnaise.

Le projet de convention joint à la présente délibération fixe les conditions de versement de cet acompte et les engagements réciproques des parties.

Vu l'avis du bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SAOS JDA Dijon Bourgogne,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Publié le - 1 JUIL. 2008
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 1 JUIL. 2008



VU pour être annexé à délibération 84
du Conseil du : 26 06 08
DIJON, le : 27 JUILLET 2008
LE PRÉSIDENT,

**CONVENTION GRAND DIJON / SAOS JDA DIJON BOURGOGNE
SUBVENTIONNEMENT EN CONTREPARTIE DE L'ACCOMPLISSEMENT DE
MISSIONS D'INTERET GENERAL** Pour le Président,
le vice-Président,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUIL. 2008



Entre

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, ci-après « le Grand Dijon », représentée par son Président en exercice dûment habilité à la signature des présentes par délibération de son Conseil de Communauté en date du

d'une part,

Et

La Société Anonyme à Objet Sportif (SAOS) JDA Dijon Bourgogne, dont le siège est à Dijon, 7, boulevard Winston Churchill, représentée par son Président, Monsieur Michel RENAULT,

d'autre part,

Vu

- L'article 19-3 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,
- Le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 pris pour l'application de l'article 19-3 de la loi précitée, complété par la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/02/00026/C du 29 janvier 2002, adressée aux Préfets de Région et de Département, relative aux concours financiers pouvant être apportés par les collectivités territoriales aux clubs sportifs professionnels et précisant notamment la consistance des missions d'intérêt général,
- La demande de subvention présentée par la SAOS JDA Dijon Bourgogne,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Soutien financier du Grand Dijon

Pour répondre à la sollicitation du club, le Grand Dijon attribuera à la SAOS JDA Dijon Bourgogne une subvention, au titre des missions d'intérêt général, pour la saison sportive 2008-2009, selon l'échéancier suivant :

- un acompte de 150 000 euros sera alloué sur les crédits de l'exercice budgétaire en cours. Cet acompte sera versé en une seule fois dès signature de la présente convention.
- le solde fera l'objet, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, d'une inscription au budget primitif 2009, en prenant en compte, le cas échéant les concours financiers apportés par les autres collectivités territoriales.

Article 2 : Résiliation

En cas de non exécution des obligations à la charge des la SAOS Dijon Bourgogne pour l'organisation des missions d'intérêt général, la Communauté de l'agglomération dijonnaise pourra, après mise en demeure non suivi d'effet, résilier la présente convention et exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée.

Fait à Dijon, le

**Pour la
Société Anonyme à Objet Sportif
JDA Dijon Bourgogne,**

Le Président,

Michel RENAULT

**Pour la
Communauté
de l'agglomération dijonnaise**

Le Président,

François REBSAMEN